

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2024
DELIBERATION N° DE-2024-044

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 février, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h30.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ (à partir de la délibération DE-2024-005), M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE (à partir de la délibération DE-2024-014), M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES (jusqu'à la délibération DE-2025-013 et à partir de la délibération DE-2024-020), M. LACASSAGNE (jusqu'à la délibération DE-2024-039), Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON (jusqu'à la délibération DE-2024-034), Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHES (jusqu'à la délibération DE-2024-038), M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN (jusqu'à la délibération DE-2024-028), Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN (à partir de la délibération DE-2024-013), Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme HARDOUIN-TORRE à M. LACASSAGNE (jusqu'à la délibération DE-2024-013) ; Mme LOUPIEN SUARES à Mme CASTEL (à partir de la délibération DE-2024-014 et jusqu'à la délibération DE-2024-019) ; M. LACASSAGNE à Mme HARDOUIN-TORRE (à partir de la délibération DE-2024-040) ; M. LAIGUILLON à Mme CASTEL (à partir de la délibération DE-2024-035) ; Mme BISAUTA à M. SEVILLA ; Mme MOTHES à M. ERREMUNDEGUY (à partir de la délibération DE-2024-039) ; M. ALLEMAN à Mme LAUQUE (à partir de la délibération DE-2024-004) ; M. ALLEMAN à Mme LAUQUE (à partir de la délibération DE-2024-005) ; M. ESTEBAN à Mme CAPDEVIELLE (jusqu'à la délibération DE-2024-0012).

Absent(s) :

Mme LAUQUE (jusqu'à la délibération DE-2024-004) ; M. ALLEMAN (jusqu'à la délibération DE-2024-004) ; Mme BENSOUSSAN (à partir de la délibération DE-2024-029).

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de M. SALANNE,

OBJET : MARCHES PUBLICS – Location d'engins sans chauffeur et de matériels divers pour les services municipaux - Signature des accords-cadres.

La Ville de Bayonne a conclu en août 2019, un accord-cadre décomposé en 7 lots, relatif à la location d'engins sans chauffeur et de matériels divers. Il était d'une durée de 12 mois reconductible 3 fois pour une durée identique. Il a pris fin en août 2023.

Dans ce contexte, la Ville de Bayonne a lancé une consultation de location d'engins sans chauffeur et de matériels divers pour les services municipaux sous la forme d'un appel d'offres ouvert européen. L'accord-cadre à bons de commande est d'une durée de 12 mois renouvelable tacitement 3 fois pour la même durée. Il est affecté de montants maximums, et décomposé comme suit :

Lot(s)	Désignation	Montant maximum annuel en euros HT	Montant estimatif du DQE en € HT
01	Nacelles (avec différentes hauteurs)	32 000	29 500
02	Mini-pelles (différents modèles)	10 000	6 500
03	Chariots élévateurs (différents modèles)	21 000	18 700
04	Rouleau 2 billes autoporté largeur 1,2 m - 2/2,5 tonnes	4 000	3 500
05	Groupe électrogène 30 KVA	1 000	800
06	Tondeuses (différents modèles) et matériels accessoires	5 000	4 500
07	Compacteurs et chargeur articulé	5 000	2 600
TOTAL SUR 1 AN		78 000	66 100
TOTAL SUR 4 ANS		312 000	264 400

La commission d'appel d'offres réunie le 11 janvier 2024 a attribué les accords-cadres de la façon suivante :

Lot	Désignation	Attributaires pressentis	Montant du devis en € HT
01	Nacelles (avec différentes hauteurs) :	RENTFORCE	9 759,00
02	Mini-pelles (différents modèles) :	V2V FLEXILOC /SAS FLEXILOC	4 858,68
03	Chariots élévateurs (différents modèles) :	V2V FLEXILOC /SAS FLEXILOC	9 352,80
04	Rouleau 2 billes autoporté largeur 1,2 m - 2/2,5 tonnes	V2V FLEXILOC /SAS FLEXILOC	367,00

05	Groupe électrogène 30 KVA	KILOUTOU BAYONNE TP	700
06	Tondeuses (différents modèles) et matériels accessoires	AUCUNE OFFRE N'A ETE DEPOSE LE PRESENT LOT EST DECLARE INFRUCTUEUX	
07	Compacteurs et chargeur articulé	V2V FLEXILOC /SAS FLEXILOC	4 509,00

Ces offres ont été classées en première position au regard des critères de jugement des offres indiqués dans le règlement de la consultation et repris ci-dessous :

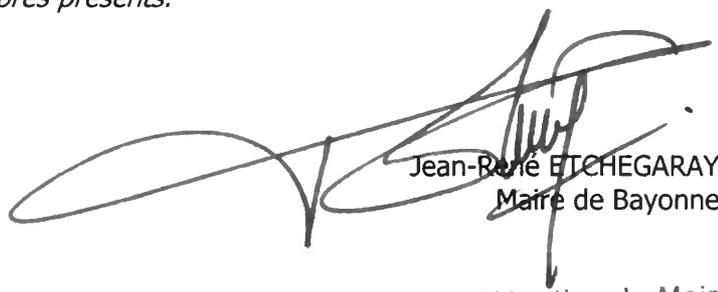
Critères	Points
1-Prix des prestations	40
2-Valeur technique et environnementale	60

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés publics à intervenir aux conditions décrites ci-dessus avec les attributaires pressentis indiqués ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement desdits marchés publics.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité



Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général des services